



Demande de classification d'une qualification professionnelle¹
(Les champs marqués d'une étoile (*) sont obligatoires)

Nom(s) et prénom(s) *:	_____
Matricule*:	_____
Adresse*:	_____
Code postal et Ville*:	_____
Pays*:	_____
N° de téléphone*:	_____
E-Mail*:	_____

- Dénomination du diplôme* : _____
- Date d'obtention du diplôme : _____
- Pays d'origine du diplôme : _____
- Date d'obtention de la reconnaissance : _____
- Date d'obtention d'inscription au registre des titres : _____
- Date d'obtention d'autorisation d'exercer et pour quelle profession : _____

Veuillez cocher au moins une des cases ci-dessous par rapport au titre de fonction souhaitée*:

Personnel encadrant

Personnel dirigeant

- Avez-vous déjà introduit une demande de classification ?

NON OUI

(Si oui, pour quel diplôme) _____

- Date d'obtention de la classification déjà reçue : _____

Le cas échéant, une copie de cette décision de classification est à joindre à la demande.

¹Procédure administrative relative à la demande de classification d'une qualification professionnelle au sens de l'article 7 ou 8 du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants

Les documents suivants doivent obligatoirement faire partie du dossier :

- *Curriculum Vitae reprenant entre autres la date et le lieu de naissance, le cursus scolaire détaillé ainsi qu'une liste détaillée des expériences professionnelles licites et des stages effectués ;
- *Copie des diplômes / certificats ou une attestation de réussite (*preuve d'au moins 5 ans d'études suivant l'enseignement fondamental accomplies et reconnues*) ;
- traduction des documents en langue luxembourgeoise, française, allemande ou anglais par traducteur assermenté dans l'une des 4 langues précitées ;
- pour les diplômes de niveau de fin d'études secondaires, une copie de la reconnaissance de votre diplôme étranger, soit-une copie de votre reconnaissance du niveau d'études (à-demander auprès du **Service de la reconnaissance des diplômes** du Ministère de—l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 29 rue Aldringen L-1118 Luxembourg) – reconnaissance@men.lu
https://quichet.public.lu/fr/organismes/organismes_citoyens/ministere-education-nationale/service-reconnaissance-diplomes.html
- pour les diplômes de l'enseignement supérieur étrangers, une copie de votre inscription au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur (à demander auprès du **Registre des titres** du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 18-20, Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg)
registre@mesr.etat.lu,
<https://quichet.public.lu/fr/citoyens/enseignement-formation/etudes-superieures/reconnaissance-diplomes/inscription-registre-titres.html>
- un relevé des cours fréquentés pour l'obtention de votre diplôme ;
- pour les diplômes de niveau supérieur en langue dont les cours n'incluent pas une des langues officielles du pays, une copie du certificat attestant au moins un niveau B2 dans une des langues suivantes : Luxembourgeois, Français, Allemand ;
- les débouchés officiel des études (*opportunités de carrière / perspectives professionnelles après obtention du diplôme*), au pays de délivrance du diplôme ;
- une copie de l'autorisation d'exercer :
 - pour la profession **d'auxiliaire de vie (diplôme luxembourgeois)** auprès du **Service de la formation professionnelle** du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 29 rue Aldringen L-1118 Luxembourg, info@sfp.lu
<https://sfp.lu/>
 - pour la profession **d'auxiliaire de vie (diplôme étranger)** auprès du **Service de la reconnaissance des diplômes** du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 29 rue Aldringen L-1118 Luxembourg, reconnaissance@men.lu
https://quichet.public.lu/fr/organismes/organismes_citoyens/ministere-education-nationale/service-reconnaissance-diplomes.html

- pour la profession **d'éducateur diplômé** auprès du Service de la reconnaissance des diplômés du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 29 rue Aldringen L-1118 Luxembourg, reconnaissance@men.lu https://quichet.public.lu/fr/organismes/organismes_citoyens/ministere-education-nationale/service-reconnaissance-diplomes.html
- pour les **professions de santé** auprès du Ministère de la Santé, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg, ministere-sante@ms.etat.lu <https://quichet.public.lu/fr/entreprises/creation-developpement/autorisation-etablissement/autres-professions-liberales/profession-sante-reglementees.html>
- une copie d'un certificat attestant 118 heures de formation continue ou certificat d'assistance Parentale ;
- une copie de toute décision de classification déjà reçue est à joindre à la demande.

La signature ci-après certifie la conformité des données fournies :

Je soussigné(e)

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Certifie que les renseignements fournis ci-avant sont sincères et exacts.

Fait à : _____ le : _____

Attention :

(1) Le dossier complet est à envoyer (10 jours ouvrables avant la prochaine commission) :

- par voie électronique et seulement en format PDF à l'adresse suivante:
commission-classification@men.lu
- par voie postale à l'adresse suivante :
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Service de l'éducation et de l'accueil -Classification d'une qualification professionnelle
À l'attention de Madame Cécile SILVA GONCALVES
ou/et
À l'attention de Madame Leticia SILVA SOUSA
Adresse postale : L-2926 Luxembourg

Veillez noter que tous les documents doivent être rédigés en langue luxembourgeoise, française, allemande ou anglaise, respectivement traduits par un traducteur assermenté dans l'une des 4 langues précitées

Seul les photocopies des documents originaux sont acceptées.

Suite au règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE qui est entrée en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous nous permettons de vous informer que les documents ajoutés à votre demande et contenant des données à caractère personnel transmis seront détruits dans les six mois à compter de la date du dernier versement de votre pièce.

***Merci de bien vouloir de remplir un formulaire de demande pour chaque diplôme.
Veillez noter qu'uniquement les dossiers complets seront traités.***